

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 15 avril 2025

L'an DEUX MIL vingt-cinq, le 15 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick GIRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Pierrick GIRAUD Maire, Sylvie ROY 1^{er} Adjoint, Arnaud MONVOISIN 2^{ème} Adjoint, Arnaud PEUCH 3^{ème} Adjoint, Patrick BELOT 4^{ème} Adjoint, Marie-Christine GETREAU, David BRIAND, Christelle MICHAUD, Johanna LESTASTREYRES, Chantal BEAUPOUX, Caroline LANGLOIS, Stéphanie ROUX

Absent ou excusé : Jérôme ANDRÉ, Samuel MOREAU

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Secrétaire : Sylvie ROY

Assistait également à la séance :

Quorum à l'ouverture du Conseil : 12

ELUS : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

Délibération 25_23 : Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Monsieur le Maire fait savoir qu'en 2024 les subventions ont été votées tardivement et qu'il est préférable de les voter après le budget.

Les demandes qui arriveront au cours de l'année 2025 seront mises en instances pour un traitement en 2026.

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

En application de conventions approuvées par délibération du conseil municipal, la commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d'activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d'autres organismes. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de :

AR Prefecture

086-218600583-20250417-DELIB_25_23-DE
Reçu le 17/04/2025

Demandes reçues	Contribution 2025
VVMC	50
ADMR Bonneuil-Matours	270
La Ligue contre le cancer	200
Harmonie musicale de Chauvigny	50
Fonds de solidarité logement (FSL)	100
AFM Téléthon	200
Team Gaga-Roro	300
Shakti	320
La raquette Bonnimatoise	100
VMS (Vienne et Moulière solidarité)	200
Chambre des Métiers de la Vienne	80
Refuge SPA	50
Restos du Cœur	100
Total	2020

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ;

- **PRÉCISE** que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025 ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 avril 2025

Le Maire, Pierrick GIRAUD



AR Prefecture

086-218600583-20250417-DELIB_25_23-DE
Reçu le 17/04/2025

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-MOULIERE

Séance du 15 avril 2025

L'an DEUX MIL vingt-cinq, le 15 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick GIRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Pierrick GIRAUD Maire, Sylvie ROY 1^{er} Adjoint, Arnaud MONVOISIN 2^{ème} Adjoint, Arnaud PEUCH 3^{ème} Adjoint, Patrick BELOT 4^{ème} Adjoint, Marie-Christine GETREAU, David BRIAND, Christelle MICHAUD, Johanna LESTRAEYRES, Chantal BEAUPOUX, Caroline LANGLOIS, Stéphanie ROUX

Absent ou excusé : Jérôme ANDRÉ, Samuel MOREAU

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Secrétaire : Sylvie ROY

Assistait également à la séance :

Quorum à l'ouverture du Conseil : 12

ELUS : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

Délibération 25_24 : Acceptation du devis pour les travaux de menuiserie du restaurant

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, deux devis pour le changement des menuiseries sur le local commercial à usage de restaurant.

- 1) Devis OCIH : cette entreprise fabrique ses menuiseries et propose un tarif TTC de 25 808.40 €, pour un tarif HT de 21 507.00 €
- 2) Devis FABRIX : cette entreprise achète les menuiseries et ne fait que la pose. Le coût TTC proposé est de 30 828.73 € pour un coût HT de 25 690.61 €

Il y a lieu de se prononcer pour le premier ou le second devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis OCIH d'un montant de 21 507 € HT pour les travaux de changement des menuiseries du restaurant.

- Mandate monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 avril 2025

Le Maire, Pierrick GIRAUD

AR Prefecture

086-218600583-20250417-DELIB_25_24-DE
Reçu le 17/04/2025



DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-MOULIERE

Séance du 15 avril 2025

L'an DEUX MIL vingt-cinq, le 15 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick GIRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Pierrick GIRAUD Maire, Sylvie ROY 1^{er} Adjoint, Arnaud MONVOISIN 2^{ème} Adjoint, Arnaud PEUCH 3^{ème} Adjoint, Patrick BELOT 4^{ème} Adjoint, Marie-Christine GETREAU, David BRIAND, Christelle MICHAUD, Johanna LESTREYRES, Chantal BEAUPOUX, Caroline LANGLOIS, Stéphanie ROUX

Absent ou excusé : Jérôme ANDRÉ, Samuel MOREAU

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Secrétaire : Sylvie ROY

Assistait également à la séance :

Quorum à l'ouverture du Conseil : 12

ELUS : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

Questions diverses

1) Restaurant des Lys :

Une prévisite des lieux a été faite sur rendez-vous avec les restaurateurs le lundi 14 avril 2025 à 15 heures, en présence de monsieur le Maire et de Sylvie ROY, 1^{er} Adjointe.

Était également présent sur place monsieur BAALOUCH, Président de l'UMIH.

L'objet de la visite était d'évaluer les travaux qui seront à la charge de la commune après le déménagement des locataires.

Il restera dans les locaux, le bar et ses 4 tabourets et dans la cuisine, une plonge et un meuble réfrigérant inox 5 portes dont le compresseur est hors d'usage.

L'état des lieux de sortie se fera le lundi 2 juin 2025.

2) Artiste en liberté 5^{ème} édition :

Arnaud PEUCH explique qu'au sein de la commission culture, il a été sélectionné un spectacle de théâtre de rue de qualité par un groupe professionnel.

Une recherche de subvention a été nécessaire auprès de l'OARA en temps qu'entrepreneur de spectacle à hauteur de 550 euros et auprès du département de la Vienne. Celui-ci devrait verser une aide de 700 euros.

Le coût définitif de ce spectacle, subventions déduites, s'élèvera à 2 151 euros environ.

Un effort de communication devra être nécessaire pour réussir cette soirée.

AR Prefecture

086-218600583-20250417-AVRIL_QD-DE
Reçu le 17/04/2025

3) Jardin :

Patrick BELOT informe que l'école, accompagné de Denis (agent technique) plantera les pommes de terre jeudi 17 avril.

Des graines des courges variées seront également mises en semences dans la serre.

4) Animations Grand Poitiers :

- Sur les déchets du 5 au 12 avril 2025, Patrick BELOT fait remarquer la faible mobilisation des habitants de la commune et des communes environnantes malgré la communication élargie.

- L'exposition dans la salle des fêtes n'a pas eu, non plus, l'effet escompté en dehors des enfants de l'école.

Une réflexion est à faire sur les moyens à développer pour rendre la communication plus efficace.

5) Voirie :

Le Maire a confirmé l'accord pour les travaux de voirie de la route de Bellefonds et de Saint-Claud. Nous sommes en attente de la date de mise en route du chantier afin d'organiser une réunion publique d'information pour les riverains, les habitants du Clos au Prieur et les agriculteurs qui seront impactés par les déviations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 17 avril 2025

Le Maire, Pierrick GIRAUD



AR Prefecture

086-218600583-20250417-AVRIL_QD-DE

Reçu le 17/04/2025